



# STOP OGM INFOS

STOP OGM – COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

## ACCORD TTIP UE-USA

# POULETS AU CHLORE, VIANDE AUX HORMONES ET ALIMENTS OGM

INGRID HESS

**CONTRAIREMENT À CE QUI EST LE CAS EN EUROPE, LES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS SONT AUX ETATS-UNIS MONNAIE COURANTE. AVEC UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE TRANSATLANTIQUE ENTRE L'UE ET LES ETATS-UNIS, DES PRODUITS NON DÉCLARÉS OGM POURRAIENT ARRIVER SUR LES MARCHÉS EUROPÉENS, ET EN SUISSE AUSSI.**

Pétitions, manifestations, blogs... Les signes de protestation ne tarissent pas. L'accord sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) en cours de négociation depuis une année entre l'Union européenne et les Etats-Unis donne lieu de part et d'autre de l'Atlantique à un débat véhément que les gouvernements et la Commission européenne s'efforcent d'étouffer. Sur le magazine en ligne Spiegel Online, on a déjà envisagé que les négociations pourraient capoter, ce qui n'est pas tout à fait exclu vu qu'un projet antérieur, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), a échoué en raison de l'opposition de l'opinion publique. Mais on n'en est pas encore là avec le TTIP. L'objectif est toujours d'arriver à conclure l'accord en 2015, car les deux parties attendent d'une réussite des négociations des avantages économiques notables en termes de développement du commerce et d'emplois. Il est clair que la réalisation de ces attentes relève encore du domaine de la spéculation, comme le soulignent de nombreuses voix critiques.

### Suppression des normes

L'objectif de l'accord n'est pas tant l'élimination des obstacles tarifaires au commerce, autrement dit des taxes de douane : de nos jours, ceux-ci n'opposent plus guère d'entraves aux relations commerciales. Il s'agit plutôt de lever les barrières non tarifaires que représentent les différentes normes auxquelles doivent satisfaire les biens. Et enfin, les puissances économiques veulent instituer par cet accord une protection de l'investissement pour les entreprises.

Les organisations de protection de l'environnement et des consommateurs en Europe craignent de sévères répercussions de l'accord pour les consommateurs en Europe. En effet, la suppression des obstacles non tarifaires au commerce signifie tout simplement que les Etats de l'UE devraient ouvrir leur marché à des produits élaborés selon les normes états-uniennes, même si ceux-ci ne sont pas conformes aux normes sanitaires, alimentaires et écologiques européennes. Les aliments non déclarés GM, par exemple, seraient dès lors aussi vendus dans les magasins de l'UE. Il n'existe pas aux Etats-Unis d'obligation de déclarer les aliments issus de manipulations génétiques. D'autres exemples sont les poulets désinfectés au chlore, interdits en Europe, ou celui de la viande provenant d'animaux traités aux hormones de croissance.

Autre point très critiqué : l'accord sur la protection des investissements, qui doit permettre à une entreprise de traduire l'Etat devant un tribunal arbitral lorsque des réglementations de celui-ci entravent ses affaires. D'où la crainte justifiée que cela pourrait décourager les Etats à émettre toute norme de protection. Le commissaire européen Karel De Gucht et les gouvernements européens mettent actuellement tout en œuvre pour calmer les esprits et promettent qu'il n'y aura pas de répercussions de ce genre. L'ambassadeur de Suisse Didier Chambovey suppose que l'UE ne cédera pas sur la question des normes et trouvera avec les USA un compromis comme pour le conflit autour de la viande aux hormones (importation d'un contingent de « viande sans

hormones» en lieu et place de viande aux hormones). Cependant, comme les négociations ont lieu derrière porte close, une grande méfiance se fait sentir dans le grand public.

### **La Suisse de toute façon désavantagée**

La Suisse n'est pas membre de l'UE. Elle n'est donc pas obligée de reprendre un potentiel accord de libre-échange, mais comme elle entretient des rapports commerciaux étroits avec les deux puissances économiques, elle en ressentira les conséquences, quelle que soit l'issue des négociations. Le Conseil fédéral craint surtout des inconvénients pour l'économie helvétique et la compétitivité de la place économique suisse, désavantages qu'il s'efforcera d'atténuer d'une façon



ou d'une autre. C'est la raison pour laquelle les Verts suisses mettent en garde contre une érosion des standards suisses en cas de participation de la Suisse à l'accord TTIP ou d'une reprise autonome de l'accord. Outre les aliments GM, les poulets au chlore et la viande aux hormones, le parti craint une dilution de la liste des substances chimiques, de la déclaration des pesticides et d'autres standards européens.

Le TTIP n'obligerait pas la Suisse à importer les poulets au chlore (et autres produits). Elle a certes décidé de reconnaître le principe du Casis de Dijon en vigueur dans l'UE (reconnaissance des normes de tous les Etats membres de l'UE et des produits dont l'importation est autorisée par ceux-ci). Mais elle le fait de manière autonome, et non sur la base d'un accord. S'il devait effectivement y avoir érosion des normes de protection des consommateurs et de l'environnement sur le marché de l'UE, la Suisse n'en serait pas pour autant tenue d'ouvrir ses frontières à ces produits. Elle tient déjà des listes d'exception touchant principalement le domaine alimentaire et sanitaire. Toutefois, selon que le TTIP se concrétisera ou non, et si c'est le cas, en fonction du contenu de l'accord, la pression à se plier au standard des USA ou de l'UE pourrait fortement augmenter.

### **Accord transatlantique: qui décidera du contenu des assiettes européennes ?**

**ALINE CLERC | FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS**

Alors que trois initiatives populaires portent sur la place publique la qualité de l'alimentation, l'Union Européenne et les Etats-Unis négocient, sans grande transparence, un accord commercial qui pourrait avoir des effets très importants sur la qualité des aliments sur le Vieux Continent, y compris en Suisse.

L'Union Européenne et les Etats-Unis ont débuté en 2013 des négociations dans le but de conclure un accord de libre-échange transatlantique. Ces deux puissances économiques y voient un moyen de stimuler leurs économies et créer des emplois. Les négociations se concentrent sur l'abolition d'un certain nombre d'obstacles non-tarifaires. Concrètement il s'agit d'uniformiser, c'est-à-dire souvent d'abaisser, les standards et les normes définissant les caractéristiques des produits. En matière d'alimentation, l'Europe et les Etats-Unis connaissent des traditions culinaires et des méthodes de production très différentes. Le risque existe que les Etats-Unis imposent leur philosophie et standards au détriment de la pratique européenne, très proche de celle de la Suisse. Même si la Suisse n'est pas membre de l'Union Européenne, un tel accord aurait des conséquences importantes pour les consommateurs suisses. La Suisse serait en effet tentée de rejoindre l'accord pour ne pas être désavantagée économiquement ou serait poussée à harmoniser sa réglementation avec les nouveaux standards.

### **Bientôt des poulets javellisés ?**

Le BEUC, Bureau européen des associations de consommateurs dont la FRC est membre, s'engage fortement pour que l'alimentation ne soit pas sacrifiée au profit d'autres intérêts économiques. Dans ce domaine, les craintes ne manquent pas. Le concept de sécurité alimentaire n'est pas appréhendé de la même manière des deux côtés de l'Atlantique. L'Europe utilise l'approche intégrée de la fourche à la fourchette ; c'est-à-dire que l'ensemble de la chaîne de production doit être impliquée pour délivrer des aliments sûrs. Aux Etats-Unis, la sécurité est vérifiée à la fin du processus de production. Par exemple, la sécurité bactériologique d'un poulet européen doit être assurée par une bonne hygiène depuis la ponte de l'œuf jusqu'à la sortie des abattoirs. Aux Etats-Unis, l'hygiène peut être garantie en désinfectant les morceaux de poulets à la sortie des abattoirs, ce qui évite de devoir se préoccuper de la qualité des élevages. Outre ces traitements désinfectants, de nombreux autres points suscitent la crainte du BEUC : l'utilisation de stimulateurs de croissance dans les élevages, le clonage, les OGM ou la résistance aux antibiotiques. Relevant également que les Etats-Unis connaissent des pratiques favorables aux consommateurs comme la déclaration des valeurs

nutritionnelles pour les menus des chaînes de restauration rapide ou une déclaration très précise de la provenance de la viande fraîche.

#### **Les consommateurs au centre de l'accord**

Le BEUC demande donc que l'accord harmonise les normes et pratiques vers le haut afin que les consommateurs européens et américains en bénéficient. Les bénéfices économiques potentiels ne doivent pas être réalisés sur le dos des consommateurs, de la santé et de l'environnement en Europe...et en Suisse.

Le BEUC a publié de très intéressants documents sur les impacts et les enjeux de l'accord transatlantique (Transatlantic Trade and Investment Partnership TTIP) pour les consommateurs. Les autres risques sont la protection des données, les produits chimiques et le mécanisme de règlement des différends.

*Plus d'infos sur [beuc.org](http://beuc.org)*

## **RETRAIT DE L'ÉTUDE SÉRALINI – UNE SCIENCE SOUS HAUTE INFLUENCE.**

LUIGI D'ANDREA | **StopOGM**

**FIN 2013, L'ÉTUDE PIONNIÈRE DU PROF. SÉRALINI ÉTAIT RETIRÉE PAR L'ÉDITEUR EN CHEF DE LA REVUE FOOD AND CHEMICAL TOXICOLOGY (FCT), LE DR. A. WALLACE HAYES. VIOLATION DES STANDARDS SCIENTIFIQUES DE PUBLICATION, NON TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE RETRAIT ET INTÉGRATION D'UN ANCIEN DE MONSANTO AU COMITÉ ÉDITORIAL. VOICI UNE BRÈVE ANALYSE D'UNE ATTAQUE DE L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME DE VALIDATION DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES.**

La recherche du Prof. Séralini s'est intéressée aux effets à long terme de la consommation d'un maïs transgénique (NK603) et de l'herbicide Roundup que ce maïs tolère. L'étude, publiée en novembre 2012, avait montré des dommages sévères dans différents organes, la présence de tumeurs et une mortalité accrue chez des rats nourris avec l'OGM et/ou ayant reçu de faibles doses de l'herbicide Roundup dans leur diète (voir StopOGM info 49).

C'est en décembre 2013, après un deuxième processus de révision qui a impliqué un panel de personnes anonymes dont les compétences professionnelles et les potentiels conflits d'intérêts sont inconnus qu'a été prise la décision de retirer la publication. Les critères et la méthodologie utilisés pour la réévaluation n'ont jamais été communiqués. La réaction de la part des milieux scientifiques a été immédiate<sup>1</sup>. Plus d'un millier de scientifiques de tous horizons se sont mobilisés allant même jusqu'à lancer un appel au boycott d'Elsevier, la maison d'édition du journal

FCT. Et pour cause, c'est le cœur du système de validation des résultats scientifique qui a été visé.

#### **Décision de retrait conclue selon un processus non transparent qui viole les normes de publication scientifiques**

Les journaux ont un code de conduite basé sur des critères clairs pour le retrait des études. Ce code est déterminé par le Committee on Publication Ethics (COPE) dont le journal FCT est membre. Ses lignes directrices stipulent qu'une publication peut être retirée

- > s'il existe une preuve que les découvertes ne sont pas fiables,
- > à cause d'un comportement malhonnête (fabrication des données),
- > si la publication est redondante (ou plagiat),
- > si la recherche est non éthique.

Aucun de ces critères ne peut s'appliquer à l'étude qui nous concerne. C'est d'ailleurs ce qu'a concédé le Dr. Hayes dans une lettre écrite au Prof. Séralini<sup>2</sup> en admettant « qu'au-

cune preuve de fraude dans l'examen des données brutes » n'a pu être mise en évidence et que les résultats présentés « ne sont pas incorrects ». Ce retrait viole donc les normes de publication en vigueur et symbolise une attaque directe à l'intégrité scientifique.

#### **Un retrait injustifié**

Sur quelle base l'éditeur a-t-il donc justifié sa décision ? Sur la base d'un nouveau critère spécialement établi pour l'occasion : « la nature non concluante des données », c'est à dire lorsque les conclusions ne sont pas étayées par les résultats expérimentaux présentés. Une rétraction sur la base de ce critère est une première dans l'histoire des publications scientifiques. C'est le lien supposé entre OGM et cancer qui est visé. Selon l'éditeur, les résultats ne permettent pas d'établir cette causalité car le nombre de rats étudiés était trop faible et leur susceptibilité aux tumeurs trop grande. Ces facteurs étaient pourtant déjà connus des referees de FCT lors de sa première révision et n'ont pas constitué un argument pour rejeter l'article.

Elsevier a récemment obligé FCT à publier une réponse de l'équipe Séralini<sup>3</sup>. Les auteurs s'expriment ainsi « la critique relative au faible nombre de rats utilisés dépend uniquement de l'incompréhension qui place notre étude comme une étude de carcinogénèse. Ceci n'est pas le cas comme il l'est indiqué dans le titre et dans l'introduction. Notre étude est une étude de toxicité à long terme qui de manière non attendue a mis en évidence un taux élevé de tumorigénèse et de mortalité dans certains groupes que nous avons dû reporter [...] le nombre de rats est approprié pour un test de toxicité chronique et en accord avec le protocole de l'OCDE qui spécifie l'utilisation de 20 rats par sexe et par groupe, mais qui demande qu'uniquement 50% (soit 10 rats) soit analysés pour les paramètres biochimiques. » C'est d'ailleurs le même protocole qui a été suivi dans une étude récente et similaire de Zhang et al. publiée en 2014, toujours dans FCT. L'équipe a aussi mesuré le taux de mortalité et l'incidence des tumeurs, mais d'une manière moins précise que l'équipe Séralini. L'étude de Zhang et al.<sup>4</sup> a investigué la toxicité d'un riz transgénique produisant une protéine insecticide Bt. Elle est parvenue à la conclusion que le riz ne présentait aucun signe de toxicité. Ceci sur la base de résultats moins complets que ceux de Séralini. Elle n'a pas été retirée et ses conclusions restent valables.

### **La nomination d'un ex de Monsanto au comité éditorial et le retrait d'autres études**

Le retrait de l'étude Séralini coïncide avec la nomination de Richard E. Goodman à un poste spécialement créé pour l'occasion, celui d'éditeur associé pour le domaine des biotechnologies. Goodman a travaillé pour Monsanto de 1997 à 2004 ; en 2011 il s'est positionné pour un allègement de l'évaluation allergologique ; enfin il a travaillé régulièrement avec l'International Life Sciences Institute (ILSI), un groupe de lobbying influent financé par l'industrie, qui se bat pour l'introduction dans les politiques sanitaires et alimentaires de concept et de méthodologies « scientifiques » et *business-friendly*. L'Autorité européenne de sécurité sanitaire est justement vivement critiquée pour ses liens directs avec l'ILSI.

Après la nomination de Goodman, FCT a retiré une autre étude de chercheurs brésiliens cette fois-ci. Cette dernière a fait moins de bruit, mais pose exactement les mêmes questions en terme de sécurité sanitaire. L'équipe de chercheurs a montré que les protéines insecticides Bt ne sont pas « cassées » lors de la digestion comme l'industrie et les régulateurs le prétendent. Au contraire, elles auraient des effets toxiques sur le sang des souris testées. La publication a été retirée sans explication après l'arrivée de Goodman, mais immédiatement publiée dans un autre journal. De la même manière, cinq autres éditeurs ont offert à l'équipe du Prof. Séralini de republier leur étude.

### **« Il semblerait qu'un pas de plus ait été franchi dans le verrouillage de l'information... »**

#### **Une science sous haute influence**

Il n'existe évidemment aucune preuve de la responsabilité de Goodman dans l'affaire. Néanmoins, le fait que FCT ne publie pas la liste des conflits d'intérêts possibles de ces éditeurs, pose la question du contrôle par les multinationales du comité éditorial du journal. Monsanto est connu pour exceller dans la pratique des portes tournantes, plaçant ses anciens collaborateurs aux postes clés des administrations utiles et aujourd'hui des institutions de publications scientifiques. C'est précisément ce qui inquiète grand nombre de scientifiques. Il est déjà fort préoccupant pour la santé publique que l'agenda de recherche soit aujourd'hui piloté par la disponibilité des crédits de recherche en grande partie fournie par le milieu privé et que les droits de propriétés intellectuelles confèrent aux détenteurs un droit de regard sur la publication. Il semblerait qu'un pas de plus ait été franchi dans le verrouillage de l'information car c'est le plus haut niveau de la validation des résultats scientifiques qui est visé par les conflits d'intérêts dans le cas présent.

#### **Une intégrité scientifique compromise et la santé publique mise à risque**

Les données concluantes sont rares en science. L'idée selon laquelle une étude pionnière dans son domaine doit produire des résultats concluants est incompatible avec la

manière dont la recherche scientifique procède. L'application du critère utilisé pour retirer l'article de Séralini à toutes les publications de FCT décimerait les publications scientifiques existantes, découragerait les recherches innovantes et empêcherait la compréhension de problématiques complexes. La recherche indépendante cesserait d'exister si cela venait à en être une procédure acceptée.

Pour conclure il nous reste à citer le Dr. Marcel Robertfroid, ancien membre du comité éditorial de FCT qui écrit à l'éditeur « J'ai honte de votre récente décision [...] si vous et vos collègues du comité éditorial avez des ques-

tions concernant les conclusions de l'étude du Prof. Séralini, la seule attitude scientifique à adopter aurait été de demander des études additionnelles. Retirer des données crée des suspicions et n'est pas une attitude scientifique ».

Effacer les résultats fournis par Séralini et al. de la littérature scientifique constitue sans aucun doute une attaque à l'intégrité scientifique qui envoie un mauvais signal aux chercheurs du monde entier qui explorent les risques potentiels des OGM et des pesticides. Ces derniers devront s'attendre à voir leur recherche non financée, non publiée ou être prêts à voir leur réputation attaquée et leur carrière anéantie.

1. Une déclaration est disponible ici : [ensser.org](http://ensser.org)

2. [www.gmwatch.org/files/Letter\\_AWHayes\\_GES.pdf](http://www.gmwatch.org/files/Letter_AWHayes_GES.pdf)

3. Séralini et al. *Conclusiveness of toxicity data and double standards* (2014). FCT.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.fct.2012.08.0054>.

Zhang, M., Zhuo, Q., Tian, Y., Piao, J., Yang, X., 2014.

*Long-term toxicity study on transgenic rice with Cry1Ac and sck genes. Food Chem. Toxicol.* 63, 76–83

# INITIATIVE FAIR FOOD : DES GARDE-FOUS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX POUR LE MARCHÉ DES ALIMENTS

ADÈLE THORENS | CONSEILLÈRE NATIONALE VERTE VAUDOISE, CO-PRÉSIDENTE DES VERTS SUISSES.

Notre agriculture est soumise à toute une série de réglementations et d'incitations qui assurent aux consommateurs des produits de qualité et le respect d'un certain nombre de normes en matière écologique et sociale, ainsi que de respect des animaux. La culture d'OGM – à l'exception de la recherche – est notamment exclue, tout comme la détention en masse d'animaux ou encore leur clonage. En Suisse, une agriculture familiale existe encore, malgré les pressions de l'agro-industrie.

Il n'en est pas de même dans de nombreux pays du monde, dont nous retrouvons pourtant les produits sur nos étals. Nous importons près de 50 % des denrées que nous consommons et une partie d'entre elles est produite dans des conditions sociales et environnementales absolument contraires aux réglementations en vigueur dans notre pays, qui plus est sans que les consommateurs en



Adèle Thorens

soient correctement informés : fruits et légumes cultivés de manière intensive par des ouvriers agricoles exploités dans le Sud de l'Europe ou dans des pays en développement, produits transformés contenant des œufs de poules en batteries, ou encore viande issue d'animaux élevés dans des conditions concentrationnaires inacceptables.

Cette situation pourrait se péjorer encore à l'avenir. La Suisse signe de nombreux accords de libre-échange, dont l'un des derniers en

date concernait la Chine. Ces accords impliquent des échanges de denrées alimentaires et la pression est forte pour que nous ouvrons notre marché à des produits qui ne correspondent pas à nos standards écologiques et sociaux. De plus, l'UE et les Etats-Unis négocient actuellement un partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (TTIP), qui vise principalement à éliminer les obstacles non-tarifaires aux échanges commerciaux. Cet accord est durement critiqué en Europe, du fait du manque de transparence des négociations et des atteintes qu'il pourrait porter aux standards de qualité, écologiques et sociaux européens, précisément considérés comme des « obstacles ». Il inclut notamment un mécanisme de règlement des différends qui permettrait aux investisseurs de poursuivre un Etat dont une régulation lui serait défavorable. Le domaine des produits alimentaires serait particulièrement touché. Les Etats-Unis et l'UE ont en effet des réglementations très différentes en la matière. Les Etats-Unis autorisent entre autres les OGM, le lavage des poulets avec des produits contenant du chlore, l'utilisation d'hormones lors de l'engraissement des animaux ou encore la viande issue d'animaux clonés. Les Etats-Unis sont en outre beaucoup plus laxistes que l'Europe en matière de lutte contre les substances toxiques. Selon le Conseiller fédéral Schneider-Amman, l'accord TTIP pourrait induire une péjoration des standards alimentaires et agricoles en Suisse. Cette pression constitue un risque particulier dans les domaines où nous ne disposons pas de bases légales solides. C'est notamment le cas en matière d'OGM. Pour rappel, ces derniers ne sont actuellement pas exclus à l'importation en Suisse. Leur absence sur nos rayons n'est due qu'au libre engagement du commerce de détail.

L'initiative populaire pour des aliments équitables (Fair Food) des Verts veut répondre à ce défi, en chargeant la Confédération, via la Constitution, de renforcer l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité, produites dans le respect de l'environnement et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Il s'agit en particulier de fixer des exigences minimales de qualité, sociales et environnementales pour l'ensemble de l'offre et, en particulier, pour les produits importés. Ceux-ci ne doivent pas contredire les exigences imposées à l'agriculture suisse. En effet, les pratiques que nous jugeons inacceptables dans nos frontières ne le deviennent pas soudainement parce qu'elles ont lieu à l'étranger. Si les Suisses ont décidé d'exclure la culture d'OGM sur leur territoire ou la détention de masse d'animaux, c'est parce qu'ils sont défavorables à ces pratiques. Il n'y a pas de sens à ce que des denrées alimentaires produites ainsi hors de nos frontières se retrouvent dans nos rayons. L'initiative demande en outre de valoriser les produits issus du commerce équitable et d'exploitations agricoles cultivant le sol, d'encourager la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires régionales et saisonnières et de réduire les transports inutiles, tout comme que le gaspillage.

Il ne s'agit pas de fermer nos frontières, mais de fixer des règles du jeu loyales et cohérentes aux échanges commerciaux, parce que nos paysans n'ont pas à subir de dumping écologique et social. Et il s'agit surtout d'assurer aux consommateurs l'accès, en toute transparence, à des aliments sûrs, écologiques et équitables.

Une fiche de signature est disponible au verso



Initiative populaire fédérale « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 27.05.2014. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.);

La Constitution est modifiée comme suit:

**Art. 104a Denrées alimentaires**

<sup>1</sup> La Confédération renforce l'offre de denrées alimentaires sûres, de bonne qualité et produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux, ainsi que dans des conditions de travail équitables. Elle fixe les exigences applicables à la production et à la transformation.

<sup>2</sup> Elle fait en sorte que les produits agricoles importés utilisés comme denrées alimentaires répondent en règle générale au moins aux exigences de l'al. 1; elle vise à atteindre cet objectif pour les denrées alimentaires ayant un degré de transformation plus élevé, les denrées alimentaires composées et les aliments pour animaux. Elle privilégie les produits importés issus du commerce équitable et d'exploitations paysannes cultivant le sol.

<sup>3</sup> Elle veille à la réduction des incidences négatives du transport et de l'entreposage des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sur l'environnement et le climat.

<sup>4</sup> Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:  
a. elle légifère sur la mise sur le marché des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ainsi que sur la déclaration de leurs modes de production et de transformation;  
b. elle peut réglementer l'attribution de contingents tarifaires et moduler les droits à l'importation;  
c. elle peut conclure des conventions d'objectifs contraignantes avec le secteur des denrées alimentaires, notamment avec les importateurs et le commerce de détail;  
d. elle encourage la transformation et la commerciali-

sation de denrées alimentaires issues de la production régionale et saisonnière;  
e. elle prend des mesures pour endiguer le gaspillage de denrées alimentaires.

<sup>5</sup> Le Conseil fédéral fixe des objectifs à moyen et à long termes et rend compte régulièrement de l'état de leur réalisation. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il prend des mesures supplémentaires ou renforce celles qui ont été prises.

**Art. 197, ch. 11**

**11. Disposition transitoire ad art. 104a (Denrées alimentaires)**

Si aucune loi d'application n'entre en vigueur dans les trois ans après l'acceptation de l'art. 104a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 27.11.2015.

| Canton |  | N° postal | Commune politique                    |  |  | Signature manuscrite | Pas d'infos svp (cocher) | Contrôle (laisser en blanc) |
|--------|--|-----------|--------------------------------------|--|--|----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| N°     | Nom<br>(écrire à la main et en majuscules) | Prénom    | Date de naissance<br>Jour Mois Année |  |  |                      |                          |                             |
| 1      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 2      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 3      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 4      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 5      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 6      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 7      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 8      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 9      |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |
| 10     |  |           |                                      |  |  |                      |                          |                             |

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

**Andina Angelo**, Rutitsch 92, 7559 Tschlin; **Baumann Kilian**, Wilerstr. 1, 3262 Suberg; **Bloch Beat**, Kalchbühlstrasse 2, 8038 Zurich; **Charpié Frédéric**, Le Saucy 30, 2722 Les Reussilles; **Cramer Robert**, 20, rue du Clos, 1207 Genève; **Cuche Fernand**, Les Prés, 2523 Lignières; **Devoto Constanza**, via Costera 3, 6932 Lugano; **Fivaz Fabien**, rue Avocat-Bille 12, 2300 La Chaux-de-Fonds; **Frösch Therese**, Hochfeldstrasse 101, 3012 Berne; **Fuhrer Regina**, Aebnit 66, 3664 Burgistein; **Garnier Marie**, Planafaye 24, 1752 Villars-sur-Glâne; **Gilli Yvonne**, Obere Bahnhofstrasse 38, 9500 Wil; **Girod Bastien**, Turbinenstrasse 40, 8005 Zurich; **Graf Maya**, Unter der Fluh 22, 4450 Sissach; **Gysin Greta**, Carloni 6, 6821 Rovio; **Huber Hansuli**, Büelhüsli 1, 8479 Altikon; **Lang Josef**, Blumenbergstrasse 42, 3013 Berne; **Minkner Ulrike**, La Souriche, 2610 Mont-Soleil; **Ott Martin**, Schiiblestrasse 2, 8537 Uerschhausen; **Panchard Ilias**, Mouline 20, 1022 Chavannes-près-Renens; **Schelbert Louis**, Horwerstrasse 45, 6005 Lucerne; **Stünzi Anna**, Alseneggweg 3, 8800 Thalwil; **Treichler Jakob**, Büessikon 1, 6340 Baar; **Zanchi Pierluigi**, Via Sassariente 5, 6516 Cugnasco.

Merci de renvoyer de suite les cartes de signatures même partiellement remplies à: Les Verts suisses, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne. Pour commander des cartes ou des argumentaires: [www.aliments-quitables.ch](http://www.aliments-quitables.ch)

**Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.**

A remplir par l'autorité compétente:

|  |   |        |
|--|---|--------|
| Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.<br><br>Lieu: _____ Date: _____ | Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle): | Sceau: |
|--|---|--------|



# STOPOGM A BESOIN D'UN COUP DE MAIN ET RECHERCHE...

... des personnes souhaitant nous aider lors de nos activités publiques.

Concrètement, il s'agit de s'investir une matinée à nos côtés pour tenir un stand au marché près de chez vous.

... un(e) traductrice allemand - français

pour la traduction de nouvelles et de documents utiles.

Les personnes intéressées à nous aider peuvent nous contacter par email ou par téléphone mentionnés dans l'impressum

---

## CARAVANE À VÉLO GENÈVE - LEIPZIG

... pour rouler ensemble pour une agriculture écologique et durable, la liberté des semences et une souveraineté alimentaire des populations. Manifestation devant le siège de Monsanto à Morges.

Plus d'infos : [velokarawaneleipzig.wordpress.com](http://velokarawaneleipzig.wordpress.com)

**Rendez-vous possibles :**

1. 10h à la place Plainpalais à Genève en vélo pour rouler ensemble avec des banderoles et des flyers à distribuer jusqu'à Morges ;
2. 12h à la gare de Morges pour un mouvement de critical mass à Morges et se rassembler devant le siège de Monsanto si possible

---

**Impressum:** **StopOGM Coordination romande sur le génie génétique**, CCP 17-460200-1, [www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch)

Président : Fabien Fivaz, [f.fivaz@stopogm.ch](mailto:f.fivaz@stopogm.ch), Tél. 078 740 0651, rue du Temple-Allemand 81, 2300 La Chaux-de-Fonds

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, [l.dandrea@stopogm.ch](mailto:l.dandrea@stopogm.ch), Tel 077 400 70 43, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 2500 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel